

Compte-rendu du CSAL du jeudi 20 avril 2023



Introduction :

La réunion a commencé par trois liminaires de la part des organisations syndicales FO, CFDT et Solidaires Finances Publiques, rappelant notamment le contexte actuel de rupture du dialogue social au plan national suite à la mise en place de la réforme des retraites. M Garnier qui présidait la séance, a expliqué qu'il ne répondait pas dans les CSAL (instances locales) à des considérations nationales.

Malgré ce contexte actuel tendu, la CFTC sera présente à chaque instance locale proposée par la Direction afin de suivre l'évolution des dossiers abordés et se faire le porte-voix de vos considérations.

Bilan du budget 2022 :

Le premier point de cette réunion concernait le bilan de l'année 2022 de la DRFIP du Bas-Rhin. Sans rentrer dans des considérations techniques et des listes de chiffres interminables, il est à noter que la DGF (dotation globale de fonctionnement, source principale du budget d'une DRFIP/DDFIP) initiale s'élevait à 6 120 000 € ; et qu'environ 2 000 000 de crédits supplémentaires sont consommés à la clôture du budget. Ce complément provient essentiellement du plan de relance fourni par la DG (Direction Générale). L'on pouvait dès lors s'inquiéter des crédits alloués au budget 2023, sujet principal de ce CSAL, certains crédits tels que le fonds CVT ou ce plan de relance étant des crédits exceptionnels n'ayant pas vocation à être renouvelés.

Budget 2023 :

Plusieurs catégories de dépenses diminuent cette année, notamment suite à la mise en place du NRP (Nouveau Réseau de Proximité). L'essentiel des dépenses du budget d'une DRFIP ayant deux composantes principales, les agents et les loyers, la suppression de dizaines d'agents combinée à la fermeture de nombreux postes et locaux impactent nécessairement le budget de la DRFIP 67.

À titre d'exemple concernant les loyers, la Direction a expliqué qu'elle faisait une économie d'environ 900 000 € par an entre 2021 et 2023 (passant de 3 061 268 € en 2021 à 2 121 102 € en 2023).

Néanmoins, la mise en place du NRP a également causé des augmentations de dépenses à certains niveaux. Les frais de déplacements ont par exemple augmenté de plus de 30 % entre 2021 et 2022. L'explication principale est la mise en place des CDL (conseillers aux décideurs locaux) qui se déplacent sur des distances toujours plus longues ainsi que les agents assurant des permanences dans des Maisons France Service non moins éloignées.

La CFTC tout comme les autres OS ont tenu à s'assurer que la Direction ne choisirait pas de tailler dans ce type de dépense d'une façon ou d'une autre. Ce à quoi il a été répondu qu'il n'était pas question d'y toucher d'une quelconque façon à ce stade. Une fois encore, vos représentants veilleront à ce que cela soit bien le cas.

En conclusion, le budget 2023 devrait être sensiblement égal au budget 2022. Certaines économies à venir, en matière d'affranchissement avec le passage au PES ASAP pour la Trésorerie du SDEA ou de loyers, sont censées permettre à la DRFIP de continuer certains chantiers, notamment d'aménagements immobiliers dans les services.

Création d'un Centre de Gestion Financière :

Le dernier gros sujet de ce CSAL concernait la création d'un CGF (Centre de Gestion Financière) en lieu et place de l'actuel SFACT, 25 avenue des Vosges à Strasbourg. Issu de la fusion entre un CSP (Centre de Service Partagé) et un SFACT, ce nouveau type d'entité est appuyé par une volonté de la DG d'aller de plus en plus vers ce type de structure, le Premier Ministre ayant émis une circulaire en 2021 visant à généraliser ce modèle à compter de 2023.

Ce CGF sera normalement composé de 10 emplois (1 A, 9 B et C) en provenance de la plateforme Chorus d'origine ainsi que de 2 à 3 emplois provenant du SFACT. La priorité est laissée aux agents des autres ministères qui suivraient la mission. À ce jour, il n'est pas certain que ces emplois soient pourvus dans les temps.

Ce point a été soumis à un vote, et à ce stade du projet la CFTC s'est prononcée contre. D'une part parce que la Direction ne présente ce dossier qu'aujourd'hui, alors qu'il est en cours depuis plusieurs mois. D'autre part parce que ce type de Poste produit nécessairement de l'hyperspécialisation, bien que l'on nous promette dans les discours plus d'épanouissement pour les agents, or la perte de sens dans nos missions est un sujet qui doit être pris au sérieux. La CFTC restera donc vigilante sur la création de cette structure et sur la réalité du terrain pour les agents qui intégreront ce site, et se réserve le droit de revoir sa position pour les votes futurs selon l'évolution du projet.

Points sur les services :

Certains sujets en cours depuis de nombreux mois, voire années, ont également été abordés :

- Concernant le SGC d'Erstein, sujet de longue date s'il en est, M DAAS et M GARNIER ont fini par opter pour la mise en place d'un EDD (espace de dialogue). Une médiation avec un plan d'actions à la clé nécessitant l'accord de toutes les parties prenantes, conditions qui ne sont pas réunies à l'heure actuelle, l'intérêt de l'espace de dialogue serait que les agents pourront s'exprimer envers un interlocuteur neutre (qui ne vient pas du département), de même que l'équipe d'encadrement qui serait également entendue à part. Aucune date n'a pour le moment été validée.
- L'antenne SIE de Forbach, créée suite à la fermeture du SIP-SIE du même lieu, est abondée de plusieurs agents des différents SIE du département. Néanmoins, seule une quinzaine d'agents suivent cette mission sur les 24 postes disponibles pour le moment. Il faudra espérer que les mouvements de mutation à venir prochainement viennent combler ces trous avec des agents majoritairement familiarisés avec le métier.
- La Direction se dit consciente de la situation compliquée due au manque d'effectifs au SIE d'Haguenau et assure que la situation ira mieux lorsque les missions dévolues à l'antenne de

Forbach y seront transférées. Rien ne garantissant que les mouvements de mutation à venir viendront pourvoir ces sièges vacants en agents expérimentés, l'équipe de renfort semble être la seule piste à explorer dans l'immédiat.

- Un groupe de travail est organisé entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin concernant le secteur hospitalier, dont les relations entre les services et les ordonnateurs sont de plus en plus tendues, pour ne pas dire plus. La date arrêtée est le 26 mai.

Encore une fois, la CFTC surveillera de près l'évolution de ces dossiers, bien que la Direction assure qu'elle est pleinement consciente des difficultés et qu'elle fait son possible pour résoudre les problèmes occasionnés. La CFTC ne cessera de rappeler que ces problèmes sont la conséquence d'un NRP qui a été déconnecté de toute réalité.

L'équipe locale de la CFTC reste à votre écoute et à votre disposition pour vous apporter des réponses et pour faire part des éventuelles problématiques que vous pouvez rencontrer dans vos services.

